

Internat

2nd degré et établissements privés

Association Les Mots des Hauts
&
Centre Académique de Lecture-Ecriture
5, impasse des écoles
97431 Plaine des Palmistes
☎ : 0262 47 54 31
ce.9741532X@ac-reunion.fr

Cher.e.s collègue.s.

Voici quelques informations pour mettre en place un séjour **de 5 jours en Internat** (ou 4 si lundi férié etc) au CALE de la Plaine des Palmistes - **sorties scolaires à caractère facultatif avec nuitées** (cf. <https://www.ac-reunion.fr/vie-de-leleve/eleves-et-scolarite/sorties-scolaires/ecoles-privées-du-premier-degre.html> et <https://www.ac-reunion.fr/vie-de-leleve/eleves-et-scolarite/sorties-scolaires/etablissements-du-second-degre.html>)

Demande de séjour

- ☐ Nous retourner la fiche de vœux signée par le chef d'établissement **dès que possible.**
- ☐ Au mois de septembre ou en tout cas dans les meilleurs délais, nous ferons parvenir à l'établissement un engagement d'accueil (confirmation du séjour) et une facture pro forma (devis)

Avant le séjour au CALÉ

- ☐ Constituer le dossier pédagogique et financier,
- ☐ Organiser le transport et son financement pour l'aller et le retour,
- ☐ Rencontrer les parents d'élèves, les informer de ce séjour et de ses modalités,
- ☐ Prévoir, selon l'effectif, un ou deux adulte(s) accompagnateurs, en plus de l'enseignant, pour la durée du séjour.
- ☐ Le financement des séjours :
 - Le Conseil Régional : 6,50€/jour/élève (pour Information) pour les établissements publics. La demande de subvention annuelle est faite par l'Association « Les Mots des Hauts » pour le CALE de la Plaine des Palmistes. **En aucun cas, ce financement (Région) et commune) ne doit être déduit de la somme demandée ci-dessous (29 €/jour/élève) à l'établissement ou/et aux familles.**
 - Participation des familles : 20,00 €/jour/élève, soit 100,00 €/élève pour la semaine.
 - Participation de l'établissement : 9€/jour/élève soit 45€/ élève pour la semaine.

Ces montants couvrent :

- Les frais d'hébergement et les repas des élèves.
Le séjour est gratuit pour l'enseignant.e et 2 adultes accompagnateurs.trices bénévoles, ou 2 enseignants + 1 adulte accompagnateur.
- Les prestations des intervenant.es (activités péri-scolaires) :
 - Un.e animateur.rice sportif.ve
 - Un.e conteur.euse
 - Un.e musicien.ne
- Une sortie en bus à proximité (par ex la forêt de Bébou-Bélouve ou volcan ou Grand Etang...) avec un guide PREN conventionné avec le Parc National ou un atelier au Domaine des Tourelles ou une activité type course d'orientation ou parc Acroplaine
- Les frais de fonctionnement du CALE

Envoyer par mail, avant la première rencontre avec l'équipe du centre, **la fiche de vœux dûment complétée et signée, la fiche de préparation** qui détaille le projet de classe inscrit au projet d'école, les attentes pédagogiques et professionnelles dudit séjour.



- ❑ **Préparation du séjour.** Le jour de cette rencontre est fixé d'un commun accord entre l'enseignant.e responsable du projet et l'équipe du CALE.

La réunion de préparation pourra (devra pour les enseignants n'étant jamais venus) se faire en présentiel, le mercredi au CALE ou en distanciel (visioconférence ou téléphone, jour et heure à définir ensemble: pour les enseignants étant déjà venus au CALE).

- ❑ Lors de cette réunion, il sera rédigé un compte rendu précisant :
 - **Le projet pédagogique à mener** pendant le séjour, les compétences visées dans les domaines du lire, dire, écrire, l'emploi du temps de la semaine, **les attentes de l'enseignant.e et le profil de la classe** ;
 - **Le rôle** de l'enseignant.e pendant le séjour ainsi que celui des parents accompagnateurs ;
 - **Le règlement intérieur** du CALÉ et les consignes de sécurité
- ❑ De son côté, l'enseignant.e remettra à l'équipe du CALE :
 - **La liste des élèves et des accompagnateurs.trices,**
 - **Les interdits alimentaires des élèves et des accompagnateurs.trices** (au plus tard 1 semaine avant le séjour !),
 - **Les problèmes de santé éventuels de certain.e.s élèves,**
 - **L'attestation de financement de la mairie** (bon de commande de la Caisse des écoles pour le règlement des 9 euros/jour/élève)
 - **L'attestation de formation aux premiers secours AFPS ou diplôme équivalent** (**obligatoire** pour au moins un.e accompagnateur.trice - enseignant.e ou parent....)
 - **L'assurance école**
 - **Le projet pédagogique**
- **Une semaine avant le séjour :** faire parvenir le nombre exact d'élèves et d'accompagnateurs.trices. + liste des restrictions alimentaires.

Le dernier jour du séjour

- ❑ Effectuer le règlement du séjour par chèque ou par virement à l'ordre de *l'association Les Mots des Hauts*

Après le séjour

- ❑ Nous retourner la **fiche** bilan dûment complétée qui aura été remise à la fin du séjour au CALÉ.
- ❑ Nous transmettre si possible **les productions finales** des élèves.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter par mail ou par téléphone.

Bien cordialement.

Enrico Bernardini
Responsable du CALÉ

